

Mesures destinées aux aînés

Élections 2019

- Au Québec, en août 2019, plus de 1,6 million d'aînés touchent une pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et plus de 634 000 d'entre eux (près de 40%) touchent des prestations du Supplément de revenu garanti (SRG).
- En débattant sans relâche sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie des aînés, le Bloc Québécois a réussi à obtenir plusieurs gains pour les aînés du Québec.
- Le revenu est l'un des facteurs le plus déterminants de la santé et le fondement de la capacité des personnes âgées à accéder au logement et au transport nécessaires pour maintenir leur autonomie.
 - Le logement, le transport et les aliments représentent à eux seuls plus des deux tiers des dépenses des ménages composés d'aînés.

Le Bloc Québécois s'est inspiré des demandes du Réseau FADOQ, l'AQDR et de l'AQRP pour développer un plan d'action qui viendra améliorer les conditions de vie des aînés au Québec.

1. Le SRG - Un combat de longue haleine

- Le Bloc Québécois exige depuis 2001 l'inscription automatique des personnes au programme à partir de 65 ans, sur la base de leur déclaration de revenus.
- Lors de la tournée sur la situation des aînés effectuée au cours de l'été et de l'automne 2007, la députation du Bloc Québécois a rencontré des aînés, des regroupements et des associations d'aînés partout au Québec.
- Suite à cette tournée, plusieurs constatations furent émises et le Bloc Québécois a décidé d'agir, de déposer un projet de loi pour améliorer la situation des aînés au Québec.
- Le 19 mai 2009, l'Assemblée nationale demandait unanimement au fédéral de mettre en application les propositions du Bloc Québécois.

C'est le Bloc Québécois qui a amené cette problématique des aînés en 2007 et voici les gains réels qui s'en sont suivis :

- Réinscription automatique pour les prestataires (2014);
- Inscription automatique pour les gens qui fêtent leur 65^e anniversaire (2018);
- Bonification de plus de 110\$ par mois (augmentation de 50\$ après les élections de 2011 et de plus de 60\$ après les élections de 2015) et c'est sans compter l'indexation automatique annuelle;
- Les personnes qui reçoivent une pension de la sécurité de vieillesse reçoivent des avis pour qu'elles s'inscrivent au SRG (2013);

Les propositions du Bloc Québécois pour le Supplément de revenu garanti :

- Versement pour une période de 3 mois du supplément d'un défunt à son survivant ou à sa survivante :
 - Actuellement, le conjoint survivant reçoit dès le mois suivant la mort de son conjoint une prestation de célibataire.
 - Le Bloc propose de verser le SRG de la personne décédée à son conjoint pour une période de 3 mois.
 - Coût : 50M\$.
- Inscription automatique
 - Présentement, le gouvernement fédéral inscrit automatiquement les personnes qui atteignent 65 ans
 - Il n'inscrit pas automatiquement les personnes plus âgées qui sont éligibles au SRG depuis des années mais qui ne se sont pas inscrites.
 - Coût (incluant la rétroactivité de 11 mois) : 300M\$
- Versement du SRG en cas de retard dans les déclarations du revenu
 - Continuer à verser le SRG aux personnes n'ayant pas rempli leur déclaration de revenus à temps pendant une période de grâce de trois mois.
 - Coût nul

2. Retraite

- Maintenir l'âge de la retraite à 65 ans.
 - Le gouvernement conservateur avait prévu la repousser à 67 ans à partir de 2023 mais la mesure a été annulée.
 - Le Bloc Québécois s'opposera à toute nouvelle tentative de repousser l'âge de la retraite.
 - Coût nul
- Considérer les caisses de retraite comme des créanciers prioritaires en cas de faillite
 - Dans la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, les déficits des caisses de retraite sont considérés comme des créanciers ordinaires.
 - En cas de faillite, les retraites des travailleurs et les retraités passent ainsi après tous les créanciers privilégiés.
 - Marilène Gill, députée de Manicouagan, a déposé un projet de loi pour résoudre ce problème mais il est mort au feuilleton, après une heure de débat, lors de la dissolution de la Chambre.
 - Le texte modifiait deux lois afin d'assurer le paiement en priorité des réclamations relatives au passif non capitalisé ou au déficit de solvabilité des régimes de pension et des réclamations relatives à la cessation de la

participation de l'employeur aux régimes d'assurance collective en cas de procédure de faillite.

- Le Bloc Québécois déposera à nouveau ce projet de loi.
- Protéger les Régimes de retraite à prestations déterminées
 - Un régime de retraite à prestations déterminées permet aux retraités de savoir combien ils toucheront à leur retraite
 - Le gouvernement Trudeau a déposé un projet de loi (C-67) facilitant leur transformation en régime « à prestation cible », où la retraite des travailleurs cesserait d'être protégée.
 - Le projet de loi est mort au feuillet. Si un futur gouvernement voulait le ressusciter, le Bloc Québécois s'y opposerait.

3. Revenu

- Des chèques aux deux semaines
 - Le Bloc Québécois propose que les prestataires aient le choix de recevoir leurs prestations sur une base mensuelle ou aux 2 semaines.
 - Cette mesure permettra aux aînés de gérer plus facilement leur budget, en particulier les plus jeunes retraités, habitués aux revenus aux 2 semaines.
 - Coût nul

4. Santé

- Augmenter les transferts en santé de 6% par an, jusqu'à ce qu'ils représentent 25% des coûts
 - Avec le vieillissement de la population, les coûts de santé augmentent de près de 5% par année. Or, depuis 2017, la hausse du Transfert canadien pour la santé (TCS) est plafonnée à 3 %, ce qui ne permet pas d'assurer la pérennité du système.
 - Le 1^{er} octobre 2019, l'Assemblée nationale du Québec adoptait unanimement la motion suivante :
 - « Que l'Assemblée nationale exige du prochain gouvernement canadien qu'il s'engage à combler le déséquilibre dans les investissements en santé en transférant au Québec l'ensemble des sommes réclamées par le gouvernement du Québec et ce, à l'intérieur de [son] prochain mandat. »
 - Le Bloc Québécois demande que le TCS continue d'augmenter de 6% par année jusqu'à ce qu'il représente 25% du coût des systèmes de santé, puis qu'il suive l'augmentation des coûts par la suite.
 - Coût : 12,4 G\$ au cours du prochain mandat
- Tenir compte du nombre de personnes âgées dans la répartition du TCS
 - Actuellement, le Transfert canadien pour la santé est réparti entre les provinces au prorata de la population.
 - Or, c'est le vieillissement de la population qui exerce le plus de pression sur le système de santé.

- Comme certaines provinces seront davantage touchées que d'autres par le vieillissement de la population, le Bloc Québécois demande d'en tenir compte dans la répartition du TCS
 - Coût nul
- Faire baisser les prix des médicaments
 - Le prix des médicaments brevetés au Canada est arrimé sur la moyenne des prix de vente dans les pays où ils sont les plus chers au monde, incluant les États-Unis où ils sont deux fois plus chers que partout ailleurs.
 - Résultat : les médicaments brevetés au Canada sont parmi les plus chers au monde.
 - Depuis 2013, le Bloc Québécois demande au gouvernement de modifier la liste des pays de référence et d'y retirer les États-Unis afin de faire baisser le prix des médicaments;
 - En décembre 2017, le gouvernement Trudeau a déposé un projet de règlement allant en ce sens mais, à la suite des pressions des grandes pharmaceutiques, il a renoncé à le faire entrer en vigueur comme prévu au 1^{er} janvier 2019.
 - À la veille du déclenchement des élections, il a déposé à nouveau son projet de règlement, qui devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020 s'il ne recule pas à nouveau;
 - Le Bloc Québécois veillera à ce que le gouvernement retire les États-Unis dans la liste des pays de référence dès le 1^{er} janvier 2020, comme prévu;
 - Le Bloc Québécois demandera que la nouvelle grille ne s'applique pas qu'aux nouveaux médicaments mais aussi à ceux dont les contrats d'achat par les gouvernements du Québec et des provinces arrivent à échéance et doivent être renouvelés;
 - Coût nul pour le gouvernement
 - Baisse de 12,6 G\$ des prix des médicaments sur 10 ans¹

5. Proches aidants

- Prolonger la période de prestation d'assurance-emploi jusqu'à un maximum de 52 semaines
 - Actuellement, cette prestation est de 15 semaines pour les proches aidants d'adultes, de 26 semaines pour les prestations de compassion et de 35 semaines pour les proches aidants d'enfants.
 - Le BQ travaillera à une réforme complète de l'assurance-emploi incluant les prestations spéciales pour les proches aidants.
 - Coût nul pour le gouvernement : la commission de l'assurance-emploi s'autofinance avec les cotisations des employeurs et des travailleurs.

6. Logement

- Crédit d'impôt pour l'aménagement de résidences intergénérationnelles.
 - Le Bloc propose un crédit pouvant atteindre 5 000\$ pour les rénovations écoénergétiques, l'aménagement de résidences multigénérationnelles et autres

¹ <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2017/2017-12-02/html/reg2-fra.html>

rénovations permettant aux personnes dont le niveau d'autonomie diminue de rester chez elles.

- Coût : cet engagement fait déjà partie de notre annonce sur les rénovations écoénergétiques d'un montant de 1,2 G\$ par an

7. Soins à domicile

- Crédit d'impôt pour soins à domicile
 - Les frais de soins à domicile donnent droit à un crédit d'impôt (crédit d'impôt pour frais médicaux) sur présentation des reçus.
 - Or, les personnes âgées semi-autonomes qui vivent en résidence n'ont souvent pas ces reçus, les frais étant inclus dans le loyer.
 - Québec octroie le crédit automatiquement, sur la base d'une grille de calcul simple. Nous proposons de reproduire cette façon de faire.
 - Coût : 160 M\$

8. Travail

- Faire passer l'exemption des gains de 5000\$ à 6000\$.
 - Plusieurs aînés souhaitent continuer à travailler même s'ils ont atteint l'âge de la retraite. Entre 2002 et 2014, le taux d'emploi chez les personnes de 65 ans et plus a augmenté de plus de 50%, passant de 12% à 19%. Il dépasse 30% chez les personnes âgées de 65 à 70 ans.
 - Or, il est sensiblement plus bas chez les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti. Chez les 65-70 ans, il est d'à peine 15% chez les bénéficiaires du SRG alors qu'il atteint 40% parmi les bénéficiaires de la SV sans SRG.²
 - Les bénéficiaires du SRG ont droit d'avoir des revenus de travail de 5 000\$, après quoi leur SRG se fait amputer.
 - Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le Bloc Québécois propose de hausser cette exemption à 6 000\$.
- Encourager les employeurs à garder en emploi les travailleurs âgés qui le désirent
 - Alors que les personnes de 65 ans et plus n'ont pas droit à l'assurance-emploi, il n'y a pas d'âge maximal pour payer des cotisations.
 - Afin d'inciter les employeurs à garder en emploi leurs travailleurs de 65 ans et plus qui le désirent, le Bloc Québécois propose un congé de contribution à l'assurance-emploi pour les employeurs des aînés.
 - Coût nul pour le gouvernement. La Commission de l'assurance emploi s'autofinance à même les cotisations des travailleurs et des employeurs.

9. Vie active

- Pérenniser le Programme Nouveaux Horizons
 - Le Programme Nouveaux Horizons soutient les projets dirigés par et pour les aînés.

² <http://www12.esdc.gc.ca/sgpe-pmps/servlet/sgpp-pmps-pub?lang=eng&curjsp=p.5bd.2t.1.3ls@-fra.jsp&curactn=dwnld&pid=57623&did=5307>

- Il finance des projets (jusqu'à 25 000\$) qui encouragent les aînés à jouer un rôle utile dans leurs collectivités par l'entremise du bénévolat, en participant ou organisant des activités communautaires.
 - Il finance également les modifications ou les réparations que les organismes effectuent à leurs installations et l'achat d'équipement et de mobilier.
 - Les organismes vivent dans l'insécurité parce que le programme est renouvelé d'année en année.
 - Le Bloc Québécois s'opposera à toute tentative d'abolir ou d'amputer le budget du Programme Nouveaux Horizons et veillera à ce que son financement soit maintenu à long terme.
- Rester actif
 - Participer à des activités, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs, est l'un des principaux déterminants de la santé physique et mentale des aînés et l'un des meilleurs moyens de combattre leur isolement.
 - Le Bloc Québécois propose un crédit d'impôt pour la condition physique, les activités artistiques et les activités de loisirs des 65 ans et plus, leur permettant de déduire leurs frais jusqu'à concurrence de 500\$.
 - Coût : 45 M\$